



DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE
CANTON DE MARSON
Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie
COMMUNE D'OMEV

Séance du 8 février 2022

Convocation du 03/02/2022

En l'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil à la mairie de Omev, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Éric VETU, Maire.

Présents :

Mme Annie VETU	Mme Evelyne VALENTIN
M. Philippe SCIEUR	M. Valentin PIVIDORI
Mme Marylène OUDIN,	M. Johann GALICHER,
Mme Charlene GAILLET	M. Maxime LEBLANC
M. Grégory GALICHER	
M. Jonathan ROSSIGNOL	

Secrétaire de séance : Madame Annie VETU est nommée secrétaire de séance

04-2022 Délibération

AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES PAR L'INTERMEDIAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service « Intérim Territorial » proposé par le Centre de gestion de la Marne.

Il rappelle que par son intermédiaire des agents contractuels peuvent être recrutés par le Centre de gestion de la Marne en vue de leur mise à disposition dans les collectivités dans les trois cas suivants :

- Soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
- Soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel (article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
- Soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement dans les conditions statutaires (article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

M. le Maire présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Centre de gestion de la Marne.

Il précise que la signature d'une convention est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.



DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE
CANTON DE MARSON
Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie
COMMUNE D'OMEY

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable de principe pour le recours au service intérim proposé par le Centre de gestion de la Marne.

- APPROUVE le projet de convention tel que présenté M. le Maire,
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Marne,
- AUTORISE M. le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de mise à disposition de la mission d'intérim territorial du Centre de gestion de la Marne,
- D'INSCRIRE au budget et de mettre en mandatement les sommes dues au Centre de gestion de la Marne en application de ladite convention.

Le Maire
Éric VETU

